

COMMENT PARTICIPER A CETTE ASSEMBLEE

VOUS DEVEZ ÊTRE ACTIONNAIRE

Les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs actions inscrites dans les comptes tenus par la société 3 jours au moins avant la date de la réunion.

Les propriétaires d'actions au porteur devront dans le même délai justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres, laquelle résultera de la présentation, auprès de CM-CIC Securities, c/o CM-CIC Titres, 3, allée de l'Etoile, 95014 Cergy Pontoise, d'une **attestation de participation** délivrée par leur banquier, une Entreprise d'investissement ou par un établissement habilité, attestant l'inscription en compte des titres 3 jours au moins avant la date de la réunion.

La date d'enregistrement est fixée au 16 décembre 2014, zéro heure, heure de Paris.

VOUS DEVEZ EXPRIMER VOTRE CHOIX

① **vous voulez assister physiquement à cette assemblée :**

Les actionnaires souhaitant participer physiquement à l'Assemblée peuvent **demandeur une carte d'admission** de la façon suivante :

Pour les actionnaires au nominatif :

- **Noircir le cadre A. [Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission]** (situé en haut du formulaire de vote), signer et dater le formulaire et faire parvenir sa demande de carte d'admission avant le 16 décembre 2014 à CM-CIC Securities c/o CM-CIC Titres, 3, Allée de l'Etoile 95014 Cergy-Pontoise, directement au moyen de l'enveloppe « T » jointe dans l'Avis de convocation, ou se présenter le jour de l'Assemblée, ou
- **Demandeur une carte d'admission par voie électronique** sur la plateforme sécurisée VOTACCESS accessible via le site Investisseurs de la Société, <http://www.sopra.com/accueil-finance>, qui redirigera l'actionnaire automatiquement vers le site de vote dédié <https://www.cmcics-nominatif.com>. Les actionnaires au nominatif pourront se connecter avec leur identifiant actionnaire et le login qui leur aura été communiqué par courrier postal préalablement à l'Assemblée Générale. La carte d'admission sera envoyée aux actionnaires par courrier postal.

Pour les actionnaires au porteur :

- Demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée. CM-CIC Securities c/o CM-CIC Titres 3, Allée de l'Etoile 95014 Cergy-Pontoise devra recevoir la demande de l'intermédiaire habilité avant le 16 décembre 2014.
Dans tous les cas, si les demandes de carte sont parvenues à CM-CIC Securities c/o CM-CIC Titres après le 16 décembre 2014, l'actionnaire devra s'adresser au guichet des « actionnaires sans carte » ou des « actionnaires sans documents » le jour de l'assemblée.

② **vous voulez voter par correspondance, donner pouvoir au Président ou vous faire représenter :**

Les actionnaires souhaitant voter par correspondance, donner pouvoir au Président ou se faire représenter doivent compléter un formulaire de vote ou transmettre leurs instructions de vote la façon suivante :

Pour les actionnaires au nominatif :

- **Par voie postale : compléter le formulaire de vote** [voir instructions ci-dessous]
- Les actionnaires au nominatif ont la possibilité de **transmettre leurs instructions de vote**, et désigner ou révoquer un mandataire par Internet avant l'Assemblée Générale, **sur la plateforme sécurisée VOTACCESS** accessible via le site Investisseurs de la Société, <http://www.sopra.com/accueil-finance>, qui redirigera l'actionnaire automatiquement vers le site de vote dédié <https://www.cmcics-nominatif.com>.

- Les actionnaires au **nominatif pur** devront se connecter à ce site avec leurs codes d'accès habituels.
- Les titulaires d'actions au **nominatif administré** recevront un courrier de convocation leur indiquant notamment leur identifiant. Cet identifiant leur permettra d'accéder au site <https://www.cmcics-nominatif.com>

Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter, désigner ou révoquer un mandataire.

Pour les actionnaires au porteur :

- Demander le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'Assemblée. Une fois complété par l'actionnaire, ce formulaire sera à retourner à l'établissement teneur de compte qui l'accompagnera d'une attestation de participation et l'adressera à CM-CIC Securities c/o CM-CIC Titres 3, Allée de l'Etoile 95014 Cergy-Pontoise.
Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par CM-CIC Securities c/o CM-CIC Titres 3, Allée de l'Etoile 95014 Cergy-Pontoise au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée, soit le 16 décembre 2014 à zéro heure (heure de Paris) au plus tard.

Les désignations ou révocations de mandataires exprimées par voie postale devront être reçues au plus tard trois jours calendaires avant la date de l'Assemblée, soit le 16 décembre 2014 à zéro heure (heure de Paris) au plus tard.

COMMENT COMPLÉTER LE FORMULAIRE DE VOTE :

1 - Pour pouvoir voter par correspondance : noircir la case [**Je vote par correspondance**], puis compléter le cadre ainsi :

- pour voter « CONTRE » ou s'abstenir, en noircissant les cases correspondant aux résolutions,

- pour voter « POUR », en laissant les cases claires.

2 - Pour donner pouvoir au Président : noircir la case [**Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée générale**],

3 - Pour pouvoir se faire représenter : noircir la case [**Je donne pouvoir à**], puis compléter le cadre.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou son partenaire pacsé, un autre actionnaire ou toute personne physique ou morale de son choix.

Après avoir rempli le formulaire, celui-ci doit être signé et daté et renvoyé comme indiqué au ❶.

Le site VOTACCESS pour cette Assemblée sera ouvert à compter du 26 novembre 2014.

La possibilité de voter par Internet avant l'Assemblée Générale prendra fin la veille de la réunion, soit le 18 décembre 2014 à 15 heures (heure de Paris).

DÉSIGNATION ET/OU RÉVOCATION D'UN MANDATAIRE.

L'article R.225-79 du Code de commerce permet la notification de la désignation et/ou de la révocation d'un mandataire par voie électronique.

— **Les actionnaires au nominatif** peuvent faire leur demande sur le site : <https://www.cmcics-nominatif.com>

— **Les actionnaires au porteur** doivent envoyer un email à l'adresse suivante : mandats-aq@cmcic.com

Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de la société concernée (SOPRA STERIA GROUP), date de l'Assemblée (19 décembre 2014), nom, prénom, adresse, références bancaires de l'actionnaire ainsi que les nom, prénom et si possible l'adresse du mandataire.

L'actionnaire au porteur devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titres d'envoyer une confirmation écrite à CM-CIC Securities c/o CM-CIC Titres, 3, Allée de l'Etoile 95014 Cergy-Pontoise.

Seules les notifications de désignation ou révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les emails et/ou confirmations écrites devront être reçues au plus tard la veille de l'Assemblée, à 15 heures (heure de Paris).

Conformément aux dispositions de l'article R.225-85 du Code de commerce, lorsque l'actionnaire aura déjà exprimé son vote par correspondance ou demandé sa carte d'admission, il ne pourra plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir ou la carte d'admission. A cette fin, l'intermédiaire teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

L'avis préalable à l'Assemblée Générale mixte a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 14 novembre 2014.

L'avis de convocation sera publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et dans le journal « Eco des Pays de Savoie » le 28 novembre 2014.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre des assemblées générales sont disponibles au siège social de la société, PAE Les Glaisins, 74940 Annecy-le-Vieux, dans les délais légaux, et, pour les documents prévus à l'article R.225-73-1 du code de commerce, sur le site Internet de la société à l'adresse suivante : www.sopra.com

Le Conseil d'administration